



Commune de BOUSSU

OUVRIER POLYVALENT ELECTRICIEN (D4) POUR LE SERVICE TRAVAUX, A TEMPS PLEIN, ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT (H/F/X)

1. DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Vous intégrerez le service travaux de la Commune de Boussu.

Vous serez affecté à l'équipe « bâtiment ».

Vos missions seront dédiées à la maintenance, à la conformité, à l'entretien, à la mise en place et aux réparations des installations électriques des bâtiments communaux.

Vous réaliserez des interventions multiples et variées en rapport avec votre qualification. Vous accomplirez temporairement (en cas d'absence, de surcharge de travail) des tâches d'un poste connexe lorsque cela s'avère nécessaire.

Vous ne craignez pas le travail en hauteur et/ou en position agenouillée. Une résistance et une endurance physique sont nécessaires.

Vous produirez un résultat visible en exécutant tous les travaux liés au secteur du bâtiment et en veillant à l'entretien et la réparation des bâtiments.

Vous contrôlerez l'état et la bonne tenue des locaux.

Vous vous assurez de la logistique du chantier.

Vous vous informez sur les caractéristiques de l'ouvrage et des matériaux afin de déterminer les dosages et quantités nécessaires aux travaux d'entretien et de réparation.

Vous dépendrez hiérarchiquement du brigadier du service bâtiment.

Vous disposerez du permis de conduire de catégorie B (obligatoire).

2. PROFIL RECHERCHE

Savoirs-faire

En tant qu'ouvrier polyvalent électricien au sein du service travaux de l'administration communale, vous êtes amené(e), entre autres, à :

En qualité d'électricien :

- Lire et réaliser des schémas électriques ;
- Localiser et diagnostiquer une panne ou une défaillance d'origine électrique ou les non-conformités réglementaires ;
- Assurer l'entretien des diverses installations électriques des bâtiments communaux.
- Vérifier, réparer, modifier et poser des circuits électriques et d'éclairages intérieurs et extérieurs.
- Participer aux contrôles des installations électriques par un organisme agréé.
- Réparer les petites pannes électriques
- Assurer l'entretien des outils, véhicules, engins, machines mis à disposition.
- Informer le brigadier de l'état d'avancement du chantier en cours d'exécution
- Contrôler la qualité de la mise en œuvre et la sécurité de ses interventions.
- Sécuriser les sites
- Signaler tout dysfonctionnement des appareils, outils et machines au brigadier et les réparer.

En qualité d'ouvrier polyvalent :

- Faire preuve de polyvalence en acceptant d'effectuer des travaux simples non liés à votre qualification et, en cas de besoin, toutes tâches inhérentes à la fonction d'ouvrier communal et/ou dans les bâtiments communaux.
- Se rendre disponible pour les besoins du service (rappel par le service de garde en cas de besoin en soirée et le week-end)

Savoir-être

- Adhérer aux valeurs de l'Administration communale que sont la bienveillance, le service au citoyen et l'efficacité
- Faire preuve d'organisation, de méthode de travail
- Disposer d'une bonne résistance au stress
- Rigueur et fiabilité
- Autonomie et prise d'initiatives
- Adaptabilité et réactivité
- Esprit d'équipe et sens du Service Public
- Agir avec intégrité et professionnalisme
- Faire preuve de déontologie
- Faire preuve de discrétion et de réserve
- Être dynamique
- Être capable d'organiser son travail avec méthode et efficacité
- Faire preuve de soin, de rigueur et de précision dans le travail
- Faire preuve d'autonomie et d'adaptabilité

3. Diplôme :

- Être titulaire et en possession, au moment de l'entrée en fonction, d'un diplôme au moins égal au diplôme de l'**enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer (électricien) OU** être en possession d'un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme de

l'**enseignement secondaire supérieur** OU être en possession d'un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon.

4. Atouts :

- Expérience dans une administration ou un service public
- Être dans les conditions APE au moment de l'engagement.
- Formation BA4.

5. Contrat de travail :

- Type de contrat : CDD 6 mois – possibilité de CDI à terme.
- Régime : Temps plein de jour – 38h/semaine (Horaire variable)
- Sur base de l'échelle D4, enseignement technique secondaire supérieur, qui correspond à un traitement **mensuel brut** indexé de minimum 2683,40 € à maximum 4091,07 €
Soit : Une échelle barémique D4 15.172,57 € à l'indice 138,01.
Cette rémunération sera calculée en fonction de l'expérience professionnelle valorisable, à concurrence de 10 années maximum pour le secteur privé et de l'entièreté pour le secteur public, allocations réglementaires comprises
- Une prime de fin d'année
- Un pécule de vacances
- Chèques repas
- Régime de vacances du secteur public.
- Assurance hospitalisation quand CDI .

6. Modalités pour votre candidature et documents obligatoires à fournir :

Les candidatures doivent parvenir **UNIQUEMENT** par courrier postal, à l'attention de Madame Sandra NARCISI, Bourgmestre et de Monsieur Alexandre CELESTRI, Directeur Général f.f., Administration communale de Boussu, rue François Dorzée, 3 à 7300 BOUSSU **pour le 13 novembre 2026 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.**

Le dossier de candidature comprendra **impérativement** tous les documents suivants :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois et destiné aux emplois dans la fonction publique
- une copie du diplôme requis
- une copie du permis de conduire de catégorie B (sans restriction)

IMPORTANT: Seuls les dossiers complets et respectant les modalités d'envoi seront pris en considération et une pré-sélection pourra être effectuée sur base des documents de candidature.

Les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux critères de sélection seront écartées d'office. Les candidats retenus seront invités à participer aux épreuves de recrutement.

7. Procédure de sélection

Les candidats seront soumis à des épreuves de sélection :

- **une épreuve théorique et pratique** : permettant d'apprécier l'aptitude professionnelle du candidat (50 points) ;
- **une épreuve orale** : entretien permettant de juger de la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (50 points).

Le détail et les modalités des épreuves seront fournis aux candidats retenus. Ces épreuves constituent un examen.

Les candidats doivent obtenir au moins 50% des points à chaque épreuve et 60 % des points au total pour réussir l'examen.